Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

Herausgeber: Office fédéral de l'énergie

Band: - (2008)

Heft: 2

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MOBILITÉ I

Allégement fiscal pour les carburants biogènes

Le gaz naturel, le gaz liquide et le biogaz, ainsi que d'autres carburants issus de matières premières renouvelables, feront dorénavant l'objet d'un allégement fiscal visant à réduire les émissions de CO2 dans le trafic routier. A la fin janvier, le Conseil fédéral a adopté les ordonnances relatives à la loi révisée sur l'imposition des huiles minérales et a décidé que la modification de la loi entrerait en vigueur le 1er juillet 2008. Des carburants tels que le biogaz, le bioéthanol et le biodiesel sont exonérés de l'impôt sur les huiles minérales. Pour le gaz naturel et le gaz liquide, l'impôt est réduit. Ces mesures fiscales ont pour but de promouvoir le remplacement des carburants fossiles liquides par des carburants issus de matières premières renouvelables et par du gaz naturel. L'utilisation de ces carburants permet de réduire les émissions de CO₂ dans le trafic routier. De plus, l'usage accru de carburants gazeux entraîne une diminution des

Nouvelles mesures fiscales pour promouvoir les carburants biogènes.



émissions polluantes telles que les poussières fines ou l'ozone.

Renseignements:

Roland Clément, section Impôt sur les huiles minérales, Direction générale des douanes, roland.clement@ezv.admin.ch

Sur la voie de l'EtiquetteEnvironnement

La Confédération a franchi un pas important en vue de l'introduction de l'EtiquetteEnvironnement pour les voitures de tourisme. La phase de test des critères de consommation d'énergie et de pollution pour les véhicules (Kriterien für energieeffiziente und emissionsarme Fahrzeuge, KEEF) s'est terminée à la fin janvier. Une version provisoire de la liste KeeF portant sur près de 6000 véhicules, soit toutes les voitures qui répondent à la norme Prototyp EURO4, a été distribuée en juillet 2007 aux partenaires concernés (cantons, économie, associations professionnelles et autres services administratifs) pour qu'ils en testent la fonctionnalité. Les trois offices fédéraux concernés ont rencontré ces partenaires à Berne le 24 janvier 2008 pour discuter des critères KeeF et de la possibilité

qu'ils servent de base à l'EtiquetteEnvironnement. Les participants à cette séance ont approuvé le principe de combiner les critères KeeF et l'EtiquetteEnergie pour en faire une EtiquetteEnvironnement. Les critères KeeF servent de base pour transformer l'actuelle EtiquetteEnergie en EtiquetteEnvironnement. La nouvelle étiquette différencie les véhicules selon des critères non seulement d'efficience, mais aussi d'écologie (air, bruit, etc.). Les critères définitifs pour l'Etiquette-Environnement seront fixés vers la fin de 2008 et introduits à l'horizon 2010.

Renseignements:

Matthias Gysler, chef de la section Politique énergétique, OFEN, matthias.gysler@bfe.admin.ch

ENERGIE NUCLÉAIRE

Centrale nucléaire de Mühleberg: le DETEC salue la décision du Tribunal fédéral

La procédure consistant à supprimer la limitation de l'autorisation d'exploiter accordée à la centrale nucléaire de Mühleberg n'est pas régie par la loi sur l'énergie nucléaire. Le DETEC va devoir traiter la demande des FMB selon la procédure de reconsidération des décisions. Telle est la décision prise à la mi-février par le Tribunal fédéral. Il a ainsi rejeté le recours correspondant déposé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le DETEC salue néanmoins cette décision qui clarifie la situation.

Ordonnance sur le fonds de désaffectation et le fonds de gestion

Les différents règlements et ordonnances régissant jusqu'ici le fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires et le fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires ont été réunis en une seule et même ordonnance, qui est entrée en vigueur le 1er février 2008. Les principales nouveautés sont l'allongement de 40 à 50 ans de la durée d'exploitation présumée des centrales nucléaires, qui sert de base de calcul pour les contributions alimentant les fonds, ainsi que la fixation du rendement du capital et du taux de renchérissement. L'allongement de la durée d'exploitation conduit, dans les deux fonds, à des excédents qui devront être remboursés aux exploitants des centrales nucléaires.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication, OFEN, marianne.zuend@bfe.admin.ch

■ INTERNATIONAL

Dialogue énergétique entre la Suisse et l'UE

La Suisse et l'UE poursuivent le dialogue sur la politique énergétique. En marge du deuxième Congrès suisse de l'électricité qui s'est déroulé à la mi-janvier à Berne, le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger a rencontré le Commissaire européen à l'énergie Andris Piebalgs. L'ambassadeur de la Commission européenne pour la Suisse et le Liechtenstein Michael Reiterer a également prit part à la rencontre. Parmi les points importants

au menu des discussions ont figuré notamment: la politique énergétique extérieure de la Suisse et ses conséquences pour l'Union européenne, l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité et la mise en oeuvre de l'ouverture progressive du marché suisse de l'électricité, les négociations entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine de l'électricité, la participation de la Suisse aux forums de l'Union européenne

ainsi que les plans d'action suisses en comparaison des efforts de l'Union européenne.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication, OFEN, marianne.zuend@bfe.admin.ch

■ INNOVATION ■

«Et le Watt d'Or est décerné à...»



L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a récompensé les lauréats du Watt d'Or le 8 janvier 2008. Au total, sept projets ont obtenu cette distinction purement honorifique pour leurs performances hors du commun et leurs in-

novations prometteuses dans le domaine de l'énergie. Il s'agit de la commune tessinoise de Coldrerio dans la catégorie Société et de l'entreprise Tegra Holz & Energie AG de Domat/Ems pour sa centrale à biomasse dans les ca-

tégories Technologies énergétiques et Energies renouvelables. Dans la catégorie Mobilité économe en énergie, le Watt d'Or a été décerné conjointement à la Carrosserie Hess AG de Bellach pour son bus hybride «LighTram 3» et au voyagiste Eurobus de Windisch pour l'acquisition d'un bus hybride affecté à une ligne de transports publics. Deux Watts d'Or ont été décernés dans la catégorie Bâtiments: Viridén + Partner AG de Zurich pour la rénovation du bâtiment situé à la Magnusstrasse 28 et Conrad Lutz Architecte Sàrl de Givisiez pour ses «Green Offices». Le jury a décidé de décerner pour la première fois un prix spécial qui a été remis à Josef Jenni pour son œuvre de pionnier et son engagement en faveur de l'énergie solaire.

Renseignements:

Marianne Zünd, responsable de la communication, OFEN, marianne.zuend@bfe.admin.ch

■ INTERNATIONAL ■

Label Cité de l'énergie: à l'exemple de la Suisse

L'expérience suisse des Cités de l'énergie trouve un écho favorable à l'étranger. Sur cette base a été développée la certification European Energy Award® (eea). Michèle Pappalardo, présidente de l'agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a remis à la mi-décembre 2007 les premiers labels European Energy Award® à trois villes françaises. Walter Steinmann, président du forum européen eea® et directeur de l'Office fédéral de l'énergie, a décerné le premier label européen eea à une agglomération. Pour la première fois en France, des collectivités résolument engagées dans la lutte contre l'effet de serre sont ainsi distinguées. La remise de ce label marque le point de départ pour le déploiement de ce label en France. Les quatre collectivités françaises – Echirolles, Besançon, Monmélian et l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole – rejoignent ainsi les deux cents collectivités de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche déjà certifiées. La Suisse, qui fêtera l'année prochaine les 20 ans de ce label de qualité, compte déjà 152 cités de l'énergie.

Renseignements:

Brigitte Dufour-Fallot, directrice romande de SuisseEnergie pour les communes, brigitte.dufour@bio-eco.ch

L'Europe prend la protection du climat au sérieux

La Commission européenne a adopté à la fin janvier un ensemble de mesures ambitieuses faisant suite aux engagements prix par le Conseil européen de lutter contre le changement climatique et de favoriser les sources d'énergie renouvelables. Ce nouveau train de mesures vise à donner à l'Union européenne les moyens de réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre et porte à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie d'ici à 2020, ainsi que les dirigeants de l'UE s'y sont engagés en mars 2007.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/energy/climate_actions/index_en.htm

Abonnements/Service aux lecteurs

par e-mail: abo@bfe.admin.ch, par fax ou par poste		
Nom:		
Adresse:		
NP/Lieu:	Nbre d'exemplaires:	
Anciens numéros:	Nbre d'exemplaires:	

Coupon de commande à envoyer ou à faxer à:

Office fédéral de l'énergie OFEN

Section Communication, 3003 Berne, fax: 031 323 25 10